

Hantavirus



Les souris et autres rongeurs peuvent être porteurs d'hantavirus et d'autres maladies qui se transmettent par l'intermédiaire de leurs excréments (urine, déjections, salive) ou par morsure. Les travailleuses et travailleurs qui nettoient ou utilisent des endroits fréquentés par les rongeurs sont donc à risque d'exposition. La contamination se fait généralement par inhalation de poussières ou d'aérosols contaminés.

Au Canada, on trouve souvent des hantavirus chez la souris sylvestre, mais d'autres rongeurs peuvent aussi servir de réservoir. La souris sylvestre se trouve dans toutes les provinces et dans le sud des territoires. Elle habite surtout les milieux agricoles, ruraux et semi-ruraux, cherchant souvent nourriture, eau et refuge dans les habitations humaines. Le changement climatique et les feux de forêt modifient son habitat et la font migrer vers de nouvelles zones.

L'infection à hantavirus déclenche un syndrome grippal :

- Fièvre
- Courbatures
- Nausée
- Essoufflement

Ces symptômes apparaissent le plus souvent de 14 à 28 jours après l'exposition, parfois plus rapidement. S'ils ne sont pas traités, la congestion pulmonaire peut mener à une insuffisance respiratoire causant parfois la mort. Il n'y a ni vaccin ni traitement spécifique au hantavirus.

La souche des Andes, une souche d'hantavirus présente en Amérique du Sud, est la seule souche connue pouvant se transmettre de façon limitée entre êtres humains. Elle diffère des souches portées par les rongeurs au Canada. La transmission se produit généralement lors de contacts étroits et prolongés avec une personne infectée. Le personnel de la santé susceptible d'interagir avec une personne chez qui une infection par la souche des Andes est soupçonnée ou confirmée devrait suivre le protocole de prévention et de contrôle des infections, y compris les mesures de protection contre la transmission par voie aérienne.

Travailleuses et travailleurs particulièrement à risque

Les travailleuses et travailleurs des milieux suivants sont particulièrement à risque d'exposition aux hantavirus :

- Lutte antiparasitaire
- Aide à domicile (si l'habitation est infestée)
- Nettoyage et entretien des bâtiments
- Secteur agricole
- Laboratoires faisant des tests sur des souris
- Le secteur de la santé

Dératisation et prévention

Seuls les travailleurs et travailleuses dûment formés en lutte antiparasitaire devraient s'adonner à des activités de dératisation (y compris le retrait des nids). La meilleure façon de protéger les gens contre le risque d'infection, c'est d'empêcher les rongeurs de s'installer dans les milieux de travail ou de les en chasser.

Des inspections périodiques devraient être prévues pour les éléments suivants :

Points d'entrée

- Une souris peut se faufiler dans un trou d'à peine 6 mm de diamètre. L'inspection devrait donc notamment porter sur la plomberie, de même que sur l'équipement et les circuits de ventilation et de climatisation. L'état des portes et des fenêtres ainsi que les coupe-froids et le calfeutrage devraient également être vérifiés. Il faut par ailleurs éviter de laisser des portes et entrées de garage ouvertes, particulièrement à la tombée de la nuit et quand il pleut.

Sources de nourriture

- L'accès aisé à de la nourriture favorise la multiplication des souris. Si on remarque des traces de ces rongeurs, il faut tâcher de mettre à l'abri toutes les sources de nourriture (ou de déchets alimentaires), y compris la nuit et quand les lieux sont vides. Entreposez les aliments dans des contenants hermétiques, lavez la vaisselle quotidiennement, et gardez les poubelles extérieures loin du bâtiment en vous assurant que leur couvercle est bien fermé.

Environnement

- Gardez le gazon court et éliminez les grandes herbes près des entrées extérieures. Éloignez la végétation dense (ex. buissons) des fondations.

Signes d'infestation

- Agissez dès que vous détectez des signes de présence de souris. Une femelle peut donner naissance à une nichée de 3 à 8 souriceaux toutes les trois semaines, et avoir jusqu'à dix portées par année. Ne laissez pas traîner de matériel pouvant servir à construire un nid (ex. bourrure, textiles), et éliminez tout ce qui porte des signes d'activité de rongeurs.

Contrôle de l'exposition

Si les problèmes de rongeurs sont récurrents, rédigez un plan de lutte contre les ravageurs en précisant les éléments suivants :

- Personnes (et tâches) à risque d'exposition au travail
- Renseignements à l'intention du personnel et des superviseur(e)s concernant les signes de présence de rongeurs et la propagation des hantavirus
- Surveillance à exercer pour détecter rapidement la présence de rongeurs
- Précautions à respecter pour que seuls les travailleurs et travailleuses dûment formés ramassent les déjections, éliminent les nids et nettoient les zones infestées

- Équipement de protection individuelle (EPI) fourni
- Procédures à suivre pour faire appel à des services d'extermination

Le comité de santé et de sécurité et ses représentant(e)s doivent s'impliquer dans la rédaction, l'application et la révision du plan, de même que dans la formation à cet égard au travail.

Nettoyage des déjections de rongeurs

- Ne ramassez pas les excréments avec un balai ou un aspirateur, car cela risque de soulever de la poussière contaminée.
- Portez des gants et un masque N95.
- Aérez bien les lieux.
- Aspergez de désinfectant les déjections et les surfaces contaminées, puis laissez agir au moins 5 minutes (ou selon les directives du fabricant).
- Utilisez un essuie-tout pour ramasser les crottes, et jetez le tout à la poubelle.
- Désinfectez de nouveau la surface et les lieux.
- Nettoyez à la vapeur ou shampooinez les meubles et objets en tissu ainsi que les tapis.
- Exposez au soleil, pendant plusieurs heures, les objets et le matériel non lavables afin d'éliminer les virus et les bactéries.
- Jetez les gants à la poubelle et lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon.

D'autres protections et de la formation complémentaire sont requises pour vider les trappes à souris et remettre en état les zones contaminées, particulièrement dans les petits espaces comme les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Service de santé-sécurité au travail du SCFP national 1375 boul. St-Laurent, OTTAWA, ON K1G 0Z7
Tél. : (844) 237-1590 (sans frais) Courriel : sante_securite@scfp.ca